

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 149



N° 149 - Juillet 2010 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	La trame verte et bleue	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	2
TRIBUNE LIBRE	A propos de l'animal être sensible	6
JURIDIQUE	Le "Grenelle 2" définitivement adopté. Et après ?	8
ZOOM SUR...	Les arbres de Cousseau	9
DÉCOUVERTE	Deux "grandes" méconnues	13
PROTECTION	La pollution lumineuse	14
RÉSERVES NATURELLES	Marais de Bruges : petite bête d'un autre âge	17
	Etang de Cousseau : l'approche sensible en animation	17
	Etang de la Mazière : sauvegarde de la biodiversité primée	18
	Banc d'Arguin : Talitrus saltator	18
BALADES NATURE	Escapades estivales	19
COLONNE DES INTERNAUTES	Tout sur l'environnement	20

Prix du numéro : 5 €

Juillet 2010

En couverture (photo François SARGOS) :

Chêne pédonculé - Quercus robur -



Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



La trame verte et bleue

Une mesure phare du Grenelle de l'environnement ?

Pour la première fois, on décidait de faire quelque chose pour enrayer la perte de biodiversité en France. Les objectifs du Grenelle de l'environnement pouvaient paraître ambitieux : *"atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques, prendre en compte la biologie des espèces sauvages, faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages, améliorer la qualité et la diversité des paysages"*.

Ainsi avait-on envisagé de créer une "trame verte" et une "trame bleue" en instaurant des couloirs écologiques pour relier des territoires protégés et permettre les migrations de la flore et de la faune, qu'elles soient habituelles ou provoquées par les changements climatiques. Après avoir tant traîné des pieds pour désigner les sites Natura 2000, la France avait donc opéré sa révolution écologique ?

Cette trame verte et bleue (TVB) devait être un outil de protection sans faille. Finis les projets immobiliers, les autoroutes, les LGV, plus tentaculaires les uns que les autres. Plus question de détruire forêts, bocages et zones humides pour des projets qui relèvent davantage de l'intérêt particulier que du général. Autrement dit, on nous avait laissé entendre que cette TVB serait opposable à tous les schémas d'aménagement du territoire, y compris les SCOT, les PLU... En cette année internationale de la diversité écologique, on ne pouvait rêver de symbole plus fort.

C'était sans compter avec les lobbies de l'immobilier et des travaux publics. Le texte voté par l'Assemblée nationale prévoyait d'exiger la *"compatibilité"* des (seules) infrastructures linéaires de l'Etat (autoroutes, LGV...) avec les *"schémas régionaux de cohérence écologique"*, déclinaisons locales de la TVB. L'exigence de *compatibilité* était encore trop contraignante, c'est pourquoi les députés et les sénateurs, réunis en commission mixte paritaire mercredi 16 juin, ont décrété au final qu'elles devront seulement les *"prendre en compte"*, ce qui ouvre la porte à toutes les éventualités.

Afin de montrer le bon exemple, le texte de loi du Grenelle II n'était pas encore voté que notre dynamique région Aquitaine s'empressait de mandater un bureau d'étude pour élaborer son *"schéma de cohérence écologique régional"*, déclinaison régionale de la TVB.

Mais pour *"relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques"*, comme indiqué dans le projet de loi, encore faut-il les identifier. Il semblait logique d'actualiser les inventaires, déjà réalisés dans le cadre de mesures de protection plus ou moins anciennes, et de les compléter par des études de terrain précises, avant de se lancer dans une cartographie synthétique.

Ce n'est, hélas, pas la méthode qui a été retenue : trop long paraît-il. Et tant pis si l'on manque une fois de plus l'occasion d'enrichir les connaissances que nous avons de notre patrimoine naturel et si l'on passe à côté de sites, non encore répertoriés car faisant partie de la nature dite "ordinaire". Autrement dit, rien ne les protège jusqu'à ce que l'on s'aperçoive des services qu'ils rendent à la société, peut-être trop tard, lorsqu'ils auront disparu à leur tour !

Mais nous avons tort de nous inquiéter car ce *"schéma de cohérence écologique régional"* sera porté à la connaissance (rien de plus) des communes ou de leurs groupements compétents en matière d'urbanisme, par le préfet. Avec de telles incitations, nul doute que les communes vont s'empresser de faire leurs propres inventaires d'habitats et d'espèces afin de protéger leurs territoires naturels des pelleteuses et du béton ! Elles pourront, comme les départements et les régions, poursuivre tranquillement leur politique de consommation d'espace naturel.

Voilà comment on transforme ce qui devait être un outil juridique en un gadget supplémentaire.

Colette GOUANELLE

ILS SONT PARTIS

Franck Desdemaines-Hugon

Ancien président de la SEPANSO Dordogne, Franck Desdemaines Hugon nous a quittés le 23 mars 2010. Son militantisme lui valut de sérieux démêlés, tant avec les chasseurs que les carriers locaux. Vivant au cœur de la forêt, près de Campagne, il dût subir insultes et menaces de mort !

Architecte, il s'était peu à peu entièrement donné aux arts plastiques. Peintre et sculpteur, son art devenait de plus en plus dépouillé. Souvent acheté par le fonds d'art contemporain du FRAC, Franck se fit également connaître dans le "Land'art", exposition monumentale courant entre vallons et collines.

Au cours d'une journée inoubliable passée en famille chez lui, j'eus l'occasion d'admirer ses oeuvres, assez intrigué je dois dire ! Ses explications m'avaient émerveillé. Et surtout, le "bœuf" que nous fîmes, lui au saxo ténor, moi au piano - totalement surprenant et inattendu - restera à jamais gravé dans ma mémoire. J'eus du mal à suivre sa grande maîtrise musicale "jazzistique", mais l'harmonie et la communion totale furent de la partie.

Ah, Franck, ces grands standards du jazz, ton ami t'en fit entendre un dernier, devant ton saxo posé à terre, avant que tu ne disparaisses à nos yeux à jamais. Quelle émotion, tant pour tes proches que pour nous tous présents !

A ton épouse, à tes enfants, au nom de notre association et en mon nom personnel, j'exprime ma plus profonde et affectueuse sympathie. Et que vive longtemps la SEPANSO Dordogne que tu as su si bien dynamiser !

Pierre DAVANT,
Président de la Fédération SEPANSO

Pierre Jehier

La SEPANSO a perdu un militant de la première heure, Pierre Jehier, un ami compétent - ingénieur de recherche -, un ami dont le dévouement n'avait d'égal que sa discrétion et sa modestie, enfin un ami généreux puisqu'il a fait don à la SEPANSO d'une propriété de plus de 17 hectares à Saint-Sever (Landes), nous permettant ainsi de pouvoir mettre en pratique notre volonté de non-gestion pour voir comment une zone humide peut évoluer naturellement. Pierre a rejoint Nelly... Aujourd'hui, les militants attristés de la SEPANSO leur rendent un ultime hommage.

Georges CINGAL,
Président de la SEPANSO Landes

Nous retiendrons...

Quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois

Quick à la viande halal ou quand l'Etat cautionne !

Février 2010

Courant février, la chaîne de restauration rapide Quick a fait la une des médias en convertissant huit de ses restaurants à la viande halal⁽¹⁾. Vivement critiquée, l'enseigne s'est défendue en soulignant qu'il s'agissait d'un test de six mois visant à établir l'éventuel intérêt d'une telle offre, pour développer, ou non, une gamme halal dans certains points de vente. Or, Quick est dans son rôle, à savoir "faire de l'argent", et ne fait ni plus ni moins que ce que la grande distribution fait depuis des années, à savoir suivre les tendances du marché et s'adapter à la demande en proposant des produits halal. Par ailleurs, les arguments avancés par les politiques sur une prétendue discrimination, en ne donnant pas la possibilité au client de consommer une viande non halal, sont pour le moins douteux. En effet, c'est déjà le cas depuis toujours dans les sandwicheries dites "grecques". De même, que dire des restaurants "japonais" qui ne servent que du poisson cru, voire des restaurants végétariens où la viande est proscrite... ? Doit-on également parler de discrimination dans ces cas ?! A ce niveau, il peut être utile de préciser mon propos. Ne vous y trompez pas, il ne s'agit pas ici de prendre la défense d'une multinationale ou d'une obédience donnée. Le but est plutôt de démontrer le paradoxe dans lequel "classe politique" comme "médias" se vautrent complaisamment. En effet, alors que la pression n'a jamais été aussi forte sur nos épaules pour nous imposer le respect d'une inflation de textes de loi divers et variés, c'est la permissivité accordée aux religions juives et musulmanes⁽²⁾ en matière d'abattage sans étourdissement qui devrait aujourd'hui être dénoncée. Mais la position plus qu'ambiguë des autorités ne s'arrête pas là. Quick appartient quasiment à l'Etat⁽³⁾. Or, on imagine que, comme tout actionnaire aussi majoritaire d'une entreprise, l'Etat à plus qu'un simple droit de regard sur les orientations de Quick... P. Farcy

✓ Article paru dans "Echo Nature Magazine" n° 31

Notes de bas de page : voir en page 5

Pêche interdite dans l'estuaire

Avril 2010

Les préfets de la Gironde et de la Charente ont interdit la pêche, la consommation et la commercialisation des anguilles adultes et des aloses feintes dans l'estuaire de la Gironde en raison d'un risque "potentiel" pour la santé humaine. Cette interdiction fait suite à la mise en évidence d'une contamination par les PCB (pyralènes) dans la chair de ces poissons "gras". Les PCB, interdits depuis 1987, sont présents

dans l'environnement et en particulier dans les sédiments de presque toutes les rivières de France : il est impossible de s'en débarrasser. Ils font partie des polluants organiques **persistants**. FC

Agriculture biologique et producteurs aquitains

Mai 2010

En 2010, la conversion des productions conventionnelles en productions biologiques se poursuit. Outre les aides de l'Etat, diverses aides ont été créées par le Conseil régional d'Aquitaine et le réseau des chambres d'agriculture pour encourager le développement de l'agriculture bio. Avant la conversion d'un agriculteur conventionnel, une expertise est faite afin d'évaluer s'il peut passer "bio" ou pas au vu de sa propre structure : à cet effet, un nouvel outil de soutien, le "diagnostic pré-conversion", a été lancé avec la **création de l'agence ARBIO**. L'avantage de cet outil : l'agriculteur n'a pas à s'inscrire dans le cadre de la convention de la démarche de "conversion en trois ans". FC

La guerre du thon rouge

Juin 2010

La CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées) a refusé en mars 2010 d'introduire à la "liste des espèces menacées" le thon rouge et plusieurs espèces de requins (quatre très menacés) sous les pressions du Japon, de la Chine et de l'Asie en général : pour une question de "fric". La France n'était pas en reste, en demandant un sursis pour la pêche au thon : il peut attendre ! Ces décisions font fi des avis des scientifiques qui parlent d'effondrement de la ressource et de sa disparition. Le 10 juin, la France a lancé un ultimatum à la Commission européenne pour que celle-ci apporte les preuves de l'épuisement des quotas de pêche français. A défaut de ces éléments, elle lui demandait de reconsidérer sa décision de fermeture et de "prononcer sans délai la réouverture de cette pêche à partir du 12 juin pour une durée maximale de quarante-huit heures jusqu'à la consommation complète des quotas". Finalement, après trois jours de discussions, la pêche a été réouverte mais le quota restant a été attribué aux pêcheurs artisanaux... La flotte européenne avait presque atteint le quota autorisé, soit 2000 tonnes. D'après Greenpeace, "on pêche avec des quotas supérieurs aux recommandations scientifiques, à ce jour on peut prendre dans les filets jusqu'à 13500 tonnes en toute légalité". Greenpeace regrette qu'il n'y ait pas eu un moratoire interdisant purement et simplement la pêche de cette espèce menacée depuis vingt ans. 80 % de la ressource aurait déjà disparu. FC

DOCUMENTATION

L'état de l'environnement en France

Le Ministère du développement durable vient de mettre sur son site un rapport donnant un état de l'environnement en France.

Quelques points sont positifs, comme l'amélioration de la qualité de l'air en ville et les émissions de gaz à effet de serre en baisse même si le secteur des transports, principal émetteur, reste en croissance (+ 19 % depuis 1990). Cette baisse est due à l'augmentation du parc des automobiles neuves, mais les importations françaises génèrent 465 millions de tonnes équivalent CO₂ par an contre 265 millions pour les exportations : ce solde augmente de près de 38 % les

émissions intérieures.

Autre point, pas forcément positif, c'est la stabilisation des taux de nitrates dans les eaux superficielles. Par contre, la contamination par les pesticides continue, de nouvelles molécules (glyphosate) remplaçant les molécules interdites (atrazine). La pollution des sols (plomb, cuivre) et celle des eaux souterraines (nitrates, pesticides) s'aggravent.

La biodiversité est en crise : les populations d'oiseaux ont chuté de 20 % en vingt ans dans les milieux agricoles et de 10 % dans les milieux forestiers.

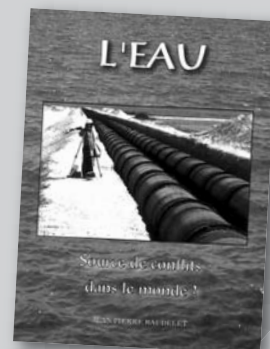
Mais l'une des principales causes de dégradation est l'**extension continue du tissu urbain et des infrastructures**, très mal maîtrisée.

L'industrie a réduit son impact sur l'environnement, alors que la consommation des ménages - recours majoritaire à la voiture, à la consommation de biens livrés par la route, multiplication des voyages - est en décalage avec le souci de protection de l'environnement exprimé. Quant aux mesures du Grenelle de l'environnement (ou ce qu'il en reste), leur impact n'est pas encore mesurable.

Source : www.developpement-durable.gouv.fr

L'eau, source de conflits dans le monde ?

Un de nos adhérents, ingénieur géologue et hydraulicien, Jean-Pierre Baudelet, représentant de la société Saint-Gobain au Conseil mondial de l'eau, a écrit ce livre fort intéressant. Nous en disposons de huit exemplaires au prix de 9 euros l'unité, mais d'autres peuvent être commandés. Celles et ceux qui seraient intéressés peuvent passer commande au secrétariat de la SEPANSO.



Décret d'obstruction à la pratique de la chasse

Juin 2010

La publication d'un décret créant une infraction d'"obstruction à un acte de chasse", motivé par la multiplication d'actions anti-chasse à courre par des commandos qui s'opposent par la force à cette pratique autorisée, suscite des réactions parfois amusées, parfois outrées de la part du public et des associations de protection de la nature. Ce décret, qui démontre une fois de plus la toute puissance du lobby de la chasse, paraît complètement disproportionné eu égard au problème marginal qu'il entend régler, puis-

qu'il existait déjà tout un arsenal juridique permettant de répondre à ce type de situation pour peu que la justice veuille s'en saisir. A ce compte-là, pourquoi ne pas publier aussi un décret pour obstruction à la promenade ou à la photographie animalière puisque, dans le cas de battues au grand gibier notamment, ce sont des superficies importantes de nature qui sont de fait interdites aux non chasseurs, quand ce ne sont pas des chemins publics qui se trouvent fermés aux usagers, au seul profit des équipes de chasseurs. On pourra aussi créer un délit d'obstruction au football pour sanctionner les supporters trop enthousiastes qui envahissent les pelouses des stades ou le délit d'obstruction à une circulation fluide pour les voiturettes sans permis qui circulent sur les nationales... A quand une infraction d'obstruction au bon sens ? PB

L'HOMME EN GUERRE CONTRE LA NATURE OU CONTRE LUI-MEME ?

Une grande majorité de nos concitoyens veulent vivre au plus près de la nature, c'est ainsi que les bourgades en périphérie des grandes villes connaissent une augmentation sans précédent du nombre de maisons individuelles avec jardin. Dès les premiers beaux jours, tous s'activent à l'extérieur, mais avec le retour du printemps, on voit réapparaître les ennemis de l'homme.

D'abord les mauvaises herbes, ces chipies qui profitent que vous avez le dos tourné pour envahir vos allées et vos massifs, ainsi que vos trottoirs. Il y a aussi les insectes et les maladies qui en veulent à vos plantes favorites. Et s'il n'y avait que cela ! Bientôt ce sont les chenilles, les moustiques et autres petites bêtes désagréables qui perturbent votre tranquillité.

Contre ces envahisseurs sans complexe, il faut réagir promptement, pour sauver notre environnement, cet environnement policé que nous essayons d'entretenir à grand renfort de produits chimiques. Insecticides, fongicides, herbicides, tout est là pour un environnement idéal, les industriels de la chimie veillent sur notre bonheur !

Oui, mais ces produits en "-cide" ne sont-ils pas faits pour tuer ? Rarement sélectifs, de plus en plus souvent systémiques, ils détruisent la chaîne du vivant, bien au-delà de ce que l'on peut constater. En rompant les équilibres naturels, l'homme se met en grand danger de disparition dans un univers irrémédiablement pollué.

Issus de la chimie du pétrole, ces produits ne sont pas complètement biodégradables et se retrouvent, pour un grand nombre d'entre eux ou de leurs dérivés, dans l'eau que nous buvons, dans l'air que nous respirons, dans nos aliments et perturbent nos fonctions les plus vitales que sont les systèmes nerveux, reproducteur et hormonal.

En pleine année internationale de la biodiversité, ne serait-il pas temps de prendre conscience qu'en détruisant la nature, c'est l'homme que l'on détruit ?

Danielle NEVEU

Marée noire, encore et encore !

Juin 2010

La compagnie BP a enfin, après plus de six semaines, réduit la quantité de pétrole qui s'écoule en continu depuis la plate-forme Deepwater Horizon endommagée par une explosion, et qui inonde peu à peu les côtes de Louisiane et leur mangrove particulièrement riche et fragile. Lorsqu'enfin le pétrole aura cessé de s'écouler, le nettoyage des côtes prendra plusieurs mois. Avec l'impossibilité de nettoyer les marais, la faune et la flore mettront des années à retrouver leur diversité. Cette catastrophe écologique n'est qu'un exemple parmi d'autres des dégâts occasionnés par ce type d'exploitation. Dans le delta du Niger, autre site dont la richesse écologique n'est plus à démontrer, ce sont 14000 tonnes de brut que la société Shell avoue avoir dispersées dans la nature en 2009. A l'origine de ces pertes : les nombreuses fuites imputables à d'anciens dysfonctionnements non pris en compte. Cette exploitation est lourde de conséquences pour les populations locales : eau des rivières et sols contaminés, pêche rendue impossible, air pollué par les torchères... sans compter les bandits de toute nature qui cherchent à nuire aux installations et/ou à détourner du pétrole pour leur propre compte. Après le Ni-



Cherchez l'erreur !

Un consommateur attentif nous a fait parvenir cette étiquette de viande. Si la traçabilité est parfaitement respectée, on ne peut pas en dire autant de la planète...

geria, d'autres pays africains (Ghana, Côte-d'Ivoire, Sierra Leone, Libéria, Ouganda...) se lancent dans l'exploitation pétrolière, avec pour conséquences des conflits armés. Avec les découvertes faites dans l'Océan Indien, ce sont la Somalie et l'Éthiopie qui sont concernées par la manne pétrolière et les menaces des groupes armés qui en sont un des corollaires. Quand cet "or noir" (pour certains seulement) aura-t-il fini d'empoisonner la Terre entière ? CG ■

Eau et agriculture

La SEULE solution à la crise qui secoue le monde agricole aujourd'hui : un changement profond des pratiques culturelles et agronomiques

Le 13 avril 2010, la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), les Jeunes Agriculteurs, ORAMA, Irrigants de France et l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), réunis à Paris, ont signifié par une déclaration commune leur opposition à la circulaire ministérielle du 30 juin 2008, qui réforme les modalités de prélèvement des ressources en eau pour l'irrigation. Ils demandent la suspension immédiate du processus de définition des volumes prélevables, la mise en place d'une politique de stockage forte et la baisse des redevances pour prélèvement. Cet appel a été suivi le 19 avril par une motion s'opposant à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006), adoptée à l'unanimité par la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées.

Le collectif Ass'Eau BAG entend réagir à ce durcissement de la profession agricole et, conscient des difficultés fortes que rencontrent les agriculteurs, il souhaite ramener sur le devant de la scène le réel débat de fond : **comment tendre vers une agriculture rentable, responsable, à même de répondre aux besoins de production agricole, tout en préservant les sols et les ressources en eau ?**

La solution est-elle dans la construction de réserves en eau ? Ces dernières décennies ont montré que la construction de réservoirs (1900 retenues collinaires et 40 barrages construits en 25 ans) ne réduit pas les problèmes d'étiage, mais est une fuite en avant motivée par le refus de considérer que la ressource est limitée et de participer à un arbitrage réellement concerté entre les usages. Qui va prendre la responsabilité d'engager de l'argent public qui se raréfie dans des ouvrages inadaptés, ne servant qu'à maintenir le modèle agricole actuel ?

L'agriculture intensive appauvrit les sols et fragilise la ressource en eau (rappelons que l'agriculture représente plus de 80 % des consommations d'eau l'été). Les associations de protection de la nature et de l'environnement prônent depuis de nombreuses années le développement d'une agriculture **moins consommatrice d'eau et favorisant la retenue de l'eau par les sols**.

Nous devons rapidement avancer vers de **meilleures pratiques culturelles et agronomiques de gestion de l'eau et des sols (rotation des cultures, réappropriation des sols), assurant une pérennité économique** des exploitations agricoles. De plus en plus d'agriculteurs s'engagent dans cette voie avec des résultats économiques intéressants.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement demandent à participer aux groupes de réflexion et commissions techniques dédiés, et soutiendront les initiatives agricoles porteuses de changement.

Qu'est-ce que le collectif Ass'Eau BAG ?

Les six fédérations régionales des associations de protection de la nature et de l'environnement entièrement ou partiellement situées sur le bassin hydrographique Adour-Garonne (FNE Midi-Pyrénées, la SEPANSO, Poitou Charentes Nature, Limousin Nature Environnement, la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement et Languedoc-Roussillon Nature Environnement) ont décidé de se regrouper au sein d'un collectif, le collectif Ass'Eau BAG (Collectif des Associations de protection de la nature et de l'environnement oeuvrant dans le domaine de l'Eau sur le Bassin Adour-Garonne). Leur président (ou leur représentant) et les représentants des associations de protection de la nature et de l'environnement au Comité de bassin Adour-Garonne se sont réunis le 24 février 2010 à Agen, le "centre géographique" du bassin, pour donner naissance à ce collectif. Le collectif Ass'Eau BAG oeuvre pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques et actions menées dans le domaine de l'eau en Adour-Garonne.



Photo : Simone BRU

La pire des pratiques pour la ressource en eau : l'arrosage du maïs, très gourmand en eau, en plein été, au plus fort de la sécheresse...

- (1) Les aliments halal et casher sont les produits d'origine animale autorisés respectivement pour les religions musulmanes et juives. Ils bénéficient d'une dérogation pour que les animaux soient égorgés en pleine conscience.
- (2) En France, il faut remonter au 1er juillet 1982 pour constater le début d'une permissivité quant à l'abattage des animaux de boucherie.
- (3) Via Qualium Investissement, une filiale d'investissement de la Caisse des Dépôts, l'Etat détient 94 % du capital de Quick.

*Simon CHARBONNEAU,
Maître de Conférence Honoraire
de l'Université de Bordeaux 1*

A propos de l'animal être sensible

Le statut juridique de l'animal tant domestique que sauvage comme "être sensible" est aujourd'hui en passe d'être inscrit dans les textes tant nationaux qu'européens, un concept qui va bien au-delà de la notion européenne de "bien-être animal". Cette évolution résulte de celle concernant la relation de l'homme moderne à la vie animale.

Alors que le paysan vivait quotidiennement en présence d'animaux domestiques, et sauvages occasionnellement, l'urbain des mégapoles s'est vu progressivement coupé de la vie animale. D'où le besoin d'avoir auprès de soi un animal familier et aujourd'hui le succès des expositions et des émissions animalières à la télévision. Dans un monde où notre contact avec la nature n'est plus quotidien comme par le passé, est né un besoin d'avoir une relation avec le vivant non humain.

Parallèlement, alors que, dans la campagne traditionnelle, la relation à l'animal était surtout utilitaire qu'il s'agisse de l'élevage, de la pêche ou de la chasse, sans pour autant occulter la dimension ludique de ces dernières activités, à l'heure actuelle, notre éloignement vis-à-vis de la nature tend paradoxalement à faire projeter notre humanité dans l'animal. C'est ainsi que nous sommes devenus plus sensibles à la souffrance animale au fur et à mesure que l'univers technique nous coupait de son spectacle qui jadis était ordinaire, à l'époque de la traction animale et de la tuerie du cochon. Jusqu'à encore une date récente, la souffrance animale dans les élevages industriels était cachée au consommateur de viande sous cellophane qui n'avait plus qu'une relation abstraite à l'animal, considéré par les responsables de la filière agroalimentaire comme du matériel. La science et la technique ont toujours tendu à rendre abstraite notre relation à la vie et à la mort qui faisait partie jadis de l'humaine condition. La bien nommée "zootechnique" a en définitive réalisé

la vision cartésienne de l'animal considéré comme une machine, une vision dominante durant "les trente glorieuses". Descartes aurait aimé les élevages industriels !

Or aujourd'hui, l'homme moderne continue à vivre dans une société industrielle dominée par une implacable logique technico-économique, mais en même temps, sa sensibilité vis-à-vis de la souffrance animale tend à se développer. D'où les vives réactions d'une partie de l'opinion vis-à-vis de pratiques sociales considérées comme archaïques comme la chasse à courre ou la corrida. Soulignons à cet égard notre schizophrénie concernant les élevages industriels qui constituent aujourd'hui les lieux principaux de la souffrance animale par rapport à ces dernières activités. Il est vrai que cela s'explique par le fait que dans le premier cas, la souffrance est à la fois cachée et justifiée par la vision utilitariste de l'élevage, alors que dans le second elle est au contraire mise en spectacle.

Quoiqu'il en soit, par-delà ces contradictions, il est certain que le développement de notre sensibilité vis-à-vis de la condition animale doit être considéré comme un progrès de l'humanité. Contrairement aux pré-supposés de notre économie matérialiste, les animaux ne sont pas des machines mais des êtres vivants. D'ailleurs, jadis, le paysan avait toujours une relation personnelle avec ses bêtes, une relation qui a totalement disparu avec les élevages industriels ! L'ethnologie comme la littérature ont de tout temps souligné la pro-

ximité existante entre l'homme et les animaux, très bien illustrée par les fables de La Fontaine.

Pour autant, faut-il éluder la dimension de la vie et de la mort dans notre relation au vivant ? Constatons que chez les protecteurs de la nature, l'écologie contemplative tend à tomber dans ce piège qui participe paradoxalement de la coupure croissante entre l'homme et la nature. A la limite, cette fausse vision des choses coupe encore un peu plus l'homme de sa condition animale. De ce point de vue là, le chasseur qui tue un animal sauvage, le dépèce pour le manger est davantage proche de la nature que l'écologiste anti-chasse mangeur de viande sous cellophane, contrairement au végétarien plus cohérent. C'est pourquoi, j'ai toujours pensé qu'il serait éducatif pour le consommateur urbain de visiter les abattoirs et les élevages industriels pour prendre conscience de la mise à mort occultée des animaux dont nous consommons la viande. Si nous acceptons de manger de la viande, il faut aussi être capable d'assumer la mort des animaux domestiques comme sauvages. Mais cela n'implique pas, bien entendu, de provoquer la souffrance animale qui doit être proscrite dans la mesure du possible, à la chasse comme dans l'élevage.

Par ailleurs, une autre contradiction est à noter dans les positions "zoophiles" de défense de la vie animale, à savoir la tendance à l'anthropocentrisme qui pousse souvent l'homme à se mettre à la place de l'animal et à parler en son nom. Car,

en effet, l'homme moderne tend à la fois à s'abstraire de sa condition naturelle, c'est-à-dire à occulter d'un côté son animalité et à projeter de l'autre sur l'animal son humanité. Il s'agit là d'une dérive de la notion "d'animal être sensible" (sous entendu comme l'homme !) qui se manifeste par la volonté d'attribuer des droits subjectifs à nos amis les animaux. C'est ainsi que l'homme en arrive à parler au nom des animaux et à leur imposer sa manière de voir les relations établies avec leurs congénères. A quand l'infraction pénale définissant une atteinte à la dignité animale ? Cela est particulièrement vrai pour les animaux domestiques souvent victimes des fantasmes de leurs maîtres, mais également des animaux sauvages fortement humanisés par les films naturalistes. Des thèses outrancières dites antispécistes, paradoxalement très humaines, refusant la distinction entre l'homme et l'animal, peuvent même conduire à amalgamer au meurtre le fait de tuer un animal. Rappelons pourtant à ce propos que toute forme de regard sur l'animal demeurera forcément celui de l'homme dont l'empire sur les non humains ne sera jamais aussi total que lorsqu'il s'arroge le droit de parler en leur nom ! Disons le clairement, l'homme est à la fois proche et distinct de l'animal. Or, c'est justement l'étrangeté radicale de l'animal qui nous passionne. Elle doit donc continuer à nous échapper, à nous qui n'avons pas le droit de définir à sa place ce qui est bon pour lui. Et si nous le faisons quand même, cela ne peut être que sur la base d'une conscience de ses intérêts bien compris.

Une telle dérive présuppose le fait d'attribuer aux animaux une conscience à laquelle ils ne peuvent manifester pas accéder. Car si cela était le cas, les prédateurs devraient avoir conscience de la souffrance qu'ils infligent à leur proie, comme lorsque le chat joue avec la souris blessée ou que la fouine provoque un massacre dans un poulailler. Pour les hommes en effet, tout droit subjectif s'accompagne de devoirs et d'obligations, des qualités découlant de la conscience morale auxquelles les animaux ne sont pas accessibles. En particulier, ils n'ont aucune conscience de leur condition d'êtres mortels, même si leur instinct vital leur fait toujours appréhender la menace d'une mort imminente. C'est pourquoi les animaux ne peuvent être considérés comme des sujets de droit pouvant manifester une autonomie de la volonté. Ceci explique d'ailleurs que, selon le Code Civil, les hommes soient toujours considérés comme responsables des dommages créés par les animaux dont ils ont la garde.

Certes, les animaux sont titulaires de droits objectifs définis par la loi, mais il n'en reste pas moins que ces droits reposent en fait sur des devoirs que les hommes ont choisi de s'imposer à eux-mêmes. Comme l'a souligné un de mes collègues universitaires dans un colloque récent⁽¹⁾, les animaux ne peuvent être considérés comme des biens mobiliers ordinaires dépendant du droit de propriété. C'est pourquoi ils devraient plutôt accéder à un statut juridique particulier qui prenne en compte leur condition d'êtres sensibles, tout en continuant à faire l'objet d'un droit humain de propriété dont découle la responsabilité du titulaire. Ce statut impliquerait alors forcément l'existence de nouvelles obligations, de la part de chacun de nous, tendant au respect de l'être sensible qu'est l'animal, sans que pour cela il soit utile de lui attribuer des droits subjectifs qui relèvent d'une pure fiction. ■



Dessin de Patrice Seiler, extrait de la brochure "Nous et les cochons" éditée par Alsace Nature

(1) Jean-Pierre Marguenaud : "Les animaux sont-ils encore des biens ?", page 49 dans "Les animaux et les droits européens : au-delà de la distinction entre les hommes et les choses" (éditions Pédone, 2009).

CANNELLE

La cour de cassation a confirmé le jugement de la cour d'appel

Après des années d'instruction et de procédure, la Cour de cassation a définitivement confirmé la condamnation du chasseur ayant tué l'ours Cannelle.

Dernière représentante de la lignée des ours des Pyrénées, Cannelle avait été abattue d'un coup de fusil de chasse le 1er novembre 2004 alors que sa présence sur les lieux était connue. René Marquèze avait pourtant été relaxé, en avril 2008, sous prétexte qu'il s'était trouvé en état de nécessité de tirer sur l'animal. Les parties civiles, dont la SEPANSO, ayant fait appel, la Cour d'appel de Pau, par arrêt du 10 septembre 2009, a souligné que M. Marquèze était un chasseur expérimenté, qui savait que toute battue devait être suspendue en cas de présence de l'ours et qui n'avait pas su lors de sa confrontation avec l'ours adopter le bon comportement qui aurait pu éviter ce drame. Le chasseur a donc commis une "faute aggravée".

Il a donc été condamné à indemniser les associations parties civiles, dont la SEPANSO, Nature Midi-Pyrénées et la Société Nationale de protection de la Nature, associations fédérées à France Nature Environnement, mais peut par contre se féliciter que l'Etat n'ait pas jugé bon de faire appel car il échappe ainsi à une condamnation pénale qui aurait pu aller jusqu'à 6 mois de prison et 9000 euros d'amende (article L 415-3 du Code de l'environnement).

Cette affaire est l'occasion de rappeler que la France ne s'est toujours pas mise en conformité avec le droit européen qui impose d'assurer une protection stricte de l'ours contre toute perturbation intentionnelle.

CG

Le "Grenelle 2" définitivement adopté. Et après ?

Le projet de loi dit "Grenelle 2", qui était supposé mettre en application concrète le "Grenelle 1", a été définitivement adopté par le Parlement le 29 juin 2010.

Comme l'écrit le Président de notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE) dans un euphémisme pleinement justifié, **"ce texte n'est pas celui que nous aurions écrit"**. Pour ajouter un peu plus loin, à propos de la trame verte et bleue, **"il laisse un goût amer"**.

C'est peu dire que la SEPANSO y goûte une amertume encore accentuée lorsqu'on regarde tout cela d'un peu plus près. Faut-il rappeler la situation concrète vécue sur le terrain par nos associations ? Et d'abord, l'autoroute A65 qui a "échappé" au soi-disant gel des grandes infrastructures, dès le lancement des travaux du Grenelle ? Faut-il rajouter les LGV SEA et Bordeaux-Toulouse, qui ont fait l'objet d'une parodie de concertation avec Réseau Ferré de France (voir le site Internet de la SEPANSO), et qui tiennent du coup de force plus que de la réflexion prospective ? Faut-il rappeler que par la vertu du débat parlementaire, la trame verte et bleue, en soi une idée positive, ne sera pas opposable, et donc relève désormais du vœu pieux - démenti d'ailleurs par les infrastructures ci-dessus évoquées ?

Même si, comme le dit encore le Président de FNE, un texte de loi n'est pas une baguette magique, on est loin, très loin de la rigueur qui a prévalu lors des débats et des mesures en principe adoptées unanimement par les parties à l'issue de ces mêmes débats.

Si quelques points positifs peuvent être enregistrés (habitat, plans climat) qui devront toutefois passer par la moulinette des élus locaux, tant d'autres ont été réduits à la caricature, comme les transports justement, et parfois par le Ministre lui-même qui, en autorisant la mise en chantier de trois autoroutes à peine la loi Grenelle 2 votée et son encre même pas sèche, va mériter le surnom, déjà donné par certaines ONG, de "Ministre des autoroutes" !

Pierre DELACROIX,
4 juillet 2010



J'AIME LE GRENNELLE, PASSIONNÉMENT...

Des amendements qui sentent mauvais...

La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale avait adopté, à l'instigation de M. Le Fur, député des Côtes d'Armor, deux amendements en faveur des gros élevages industriels.

Le premier visait à relever les seuils d'autorisation des élevages (2000 porcs contre 450 actuellement). Considérés comme installations classées pour la protection de l'environnement, ils sont soumis, au-dessus d'un certain seuil, au régime de l'autorisation (une procédure assortie de garanties, avec notamment une enquête publique et une étude d'impact). Les seuils français sont actuellement plus contraignants que les seuils européens.

Le deuxième autorisait tacitement **toutes** les installations dangereuses : l'absence d'avis du commissaire enquêteur 45 jours après la clôture de l'enquête publique valant avis favorable et l'absence de réponse du préfet quatre mois après la réception du dossier du commissaire enquêteur valant accord tacite.

Le 30 juin dernier, les députés ont opté pour des compromis peu clairs. Même si la possibilité d'autoriser tacitement les installations classées a été supprimée, les dispositions explicites visent à rehausser les seuils à partir desquels les élevages seront soumis à autorisation. Notre fédération nationale France Nature Environnement constate que **"la majorité parlementaire n'a pas pris ses responsabilités"**.

Ce n'est pas ainsi que l'on règlera les problèmes du lisier breton et leurs conséquences : nitrates dans l'eau, avec les coûts que cela implique pour les citoyens, les contentieux communautaires et les algues vertes.

CG

Les arbres de Cousseau

Vivants ou morts, riches de biodiversité

Pascal GRISSER,
Chargé de mission scientifique
RNN de l'étang de Cousseau

La Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau a longtemps été illustrée par les majestueux Chênes verts de la clairière historique du bord de l'étang. Cependant, la tempête de décembre 1999 a décidé de rappeler aux visiteurs que l'idée d'immortalité est bien humaine... mais aussi qu'il y a une vie après la mort !

Plus de dix ans après, habités par les fourmis charpentières, les larves de capricornes, les lézards des murailles ou les abeilles, les restes de ces chênes vivent toujours, "en cours de recyclage".

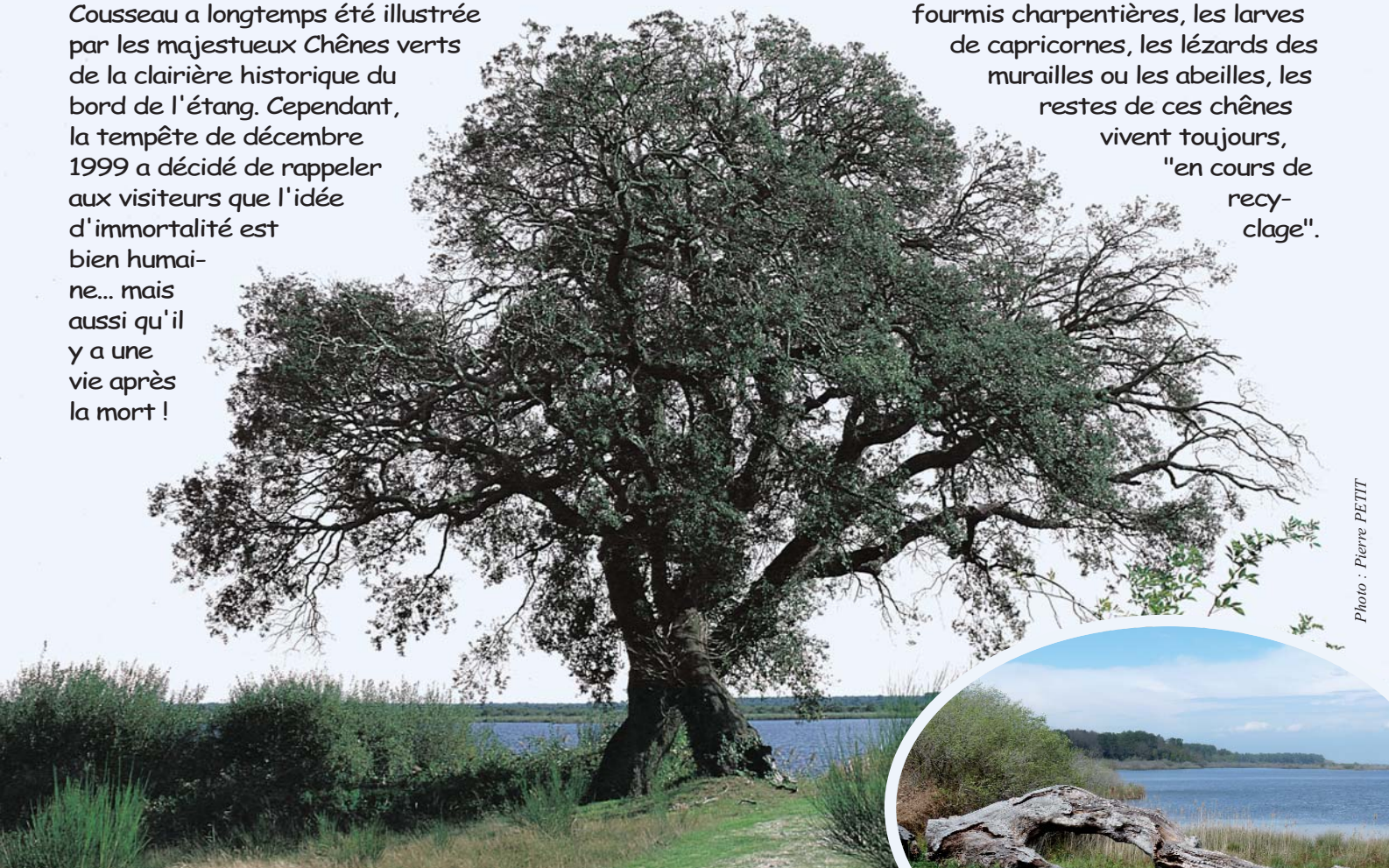


Photo : Pierre PETIT

L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

Héritage de la formation du cordon dunaire, la forêt de Cousseau est la descendante des boisements naturels qui se sont installés au fil des temps sur les dunes anciennes. Là, comme en quelques autres endroits de la côte aquitaine, les générations suivantes de dunes modernes n'ont pas gommé cette forêt historique.

Cependant, comme ailleurs, l'Homme y a aussi posé son empreinte. Le Pin maritime (*Pinus pinaster*) a été largement favorisé depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Cette pinède engloutissante a maintenant perdu sa vocation économique et, peu à peu, la forêt de Cousseau retrouve son âme historique : boisements mixtes, de Pin maritime certes, mais aussi et surtout de Chênes pédonculés (*Quercus robur*), Chênes verts (*Q. ilex*) et Arbousiers (*Ar-*

butus unedo).

Ces deux dernières essences, associées au Ciste à feuille de Sauge (*Cistus salviifolius*), marquent le caractère méditerranéen lié à la thermophilie des habitats dunaires.

A Cousseau, même si la restauration de certaines parties de cette forêt et l'entretien des pistes et chemins nécessitent quelques coups de tronçonneuse, la plupart des arbres vieillissent et meurent naturellement. La faune invertébrée, et particulièrement les Coléoptères phytophages, est donc abondante, mais les boisements mixtes et diversifiés abritent aussi leurs prédateurs, Chauve-souris et Oiseaux notamment. De fait, les attaques parasitaires, comme celles de la chenille de la Processionnaire du Pin, n'ont pas l'ampleur constatée dans les pinèdes industrielles.



Photo : Majlen SANCHEZ



Photo : Pascal GRISSER

Dans les boisements naturels, les Pins maritimes espacés développent des branches charpentières s'élargissant en houppiers remarquables.

Si les Chênes verts de la clairière ont disparu, d'autres non moins respectables parsèment la forêt (le nom scientifique *Quercus ilex* vient des feuilles persistantes et épineuses comme celles du Houx (*Ilex aquifolium*).



Photo : François SARGOS



Photo : Pascal GRISSER

Une mousse méditerranéenne adaptée à la sécheresse

L'Hypne de Smith (*Leptodon smithii*) est une mousse corticole d'affinité subméditerranéenne, très rare en Aquitaine, assez rare en France, excepté dans la région méditerranéenne où elle est abondante. Elle est présente à Cousseau sur des troncs de Chêne vert bien exposés. En période de sécheresse, ses rameaux pennés se re-croquevillent en crosses.

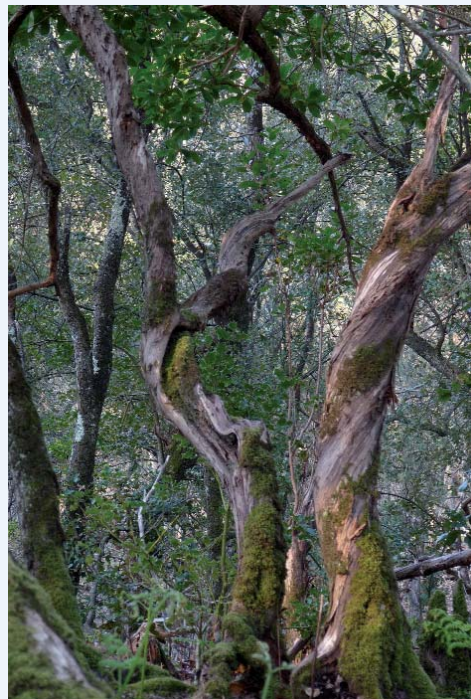


Photo : Pascal GRISSER

Outre les grappes de fleurs en clochettes blanches, les troncs tortueux des Arbousiers nous rappellent que ce sont des Ericacées (famille des Bruyères).

Le Chêne pédonculé procure au sous-bois de Cousseau une ombre fraîche appréciée après l'étouffante chaleur de la pinède.



Photo : François SARGOS

La micro-écologie des Lichens

Lobaria pulmonaria sur un Chêne pédonculé. Ce Lichen est protégé dans l'un des départements d'Aquitaine (Dordogne).

L. laetevirens et *L. scrobiculata* sont aussi présents à Cousseau et également peu communs en Aquitaine. Ces espèces ne supportent pas la présence du dioxyde de soufre (SO_2) et leur présence témoigne donc d'une très bonne qualité de l'air. Soixante-huit espèces de Lichens ont été inventoriées sur la Réserve Naturelle par Alain Royaud, parmi lesquelles 51 sont des corticoles. Comme les Mousses, les Lichens peuvent être terricoles ou corticoles. La présence des différentes espèces dépend plus du microclimat de leur environnement immédiat (hygrométrie, lumière, etc.) que du climat de leur localité ou de leur formation végétale. Ainsi, un boisement paraissant homogène peut présenter une grande diversité d'habitats pour les Mousses et Lichens.



Photo : Pascal GRISSER



BOIS MORT

Un inventaire des arbres remarquables de Cousseau a été initié par une stagiaire en 2005.

Elle a aussi mené une estimation de l'importance du bois mort. Source de micro-habitats originaux et diversifiés, le bois mort est une composante essentielle pour le fonctionnement de l'écosystème forestier. La dégradation du bois est due à plusieurs facteurs : vieillissement naturel, vent, tempêtes, sécheresses exceptionnelles, parasites et maladies.

L'élément bois mort est essentiel pour la conservation de certaines espèces patrimoniales devenues rares. Trois groupes sont directement dépendants du bois mort : les xylophages (insectes ou champignons qui consomment le bois mort), les détritivores (animaux ou micro-organismes qui se nourrissent de débris organiques) et les cavicoles (espèces sculptant des cavités ou bien vivant dans des cavités existantes). Les deux premiers groupes sont des éléments indispensables à la régénération naturelle des forêts ; les cavicoles sont généralement des oiseaux ou des mammifères insectivores ou consommateurs de micro-rongeurs. Leur prédation exerce aussi un rôle primordial dans la conservation des forêts. Plusieurs types de bois mort peuvent être décrits suivant leur position dans l'écosystème (arbres sénescents, charlis, volis, chandelles, fragments de bois au sol ou débris fins s'incorporant à l'humus), la taille des éléments concernés (souche, tronc, branche, rameau) et l'essence de l'arbre.

Enfin, dans une forêt naturelle, le volume de bois mort résulte essentiellement de la productivité de l'écosystème, de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, de la vitesse de dégradation du bois et de l'ancienneté de l'exploitation humaine.

Un protocole d'étude adapté par le groupe forêt de RNF (Réserves Naturelles de France) établit une méthodologie simplifiée et commune, permettant aux Réserves Naturelles de disposer de données comparatives et de mener des suivis de terrain liés à la dynamique forestière et au bois mort.

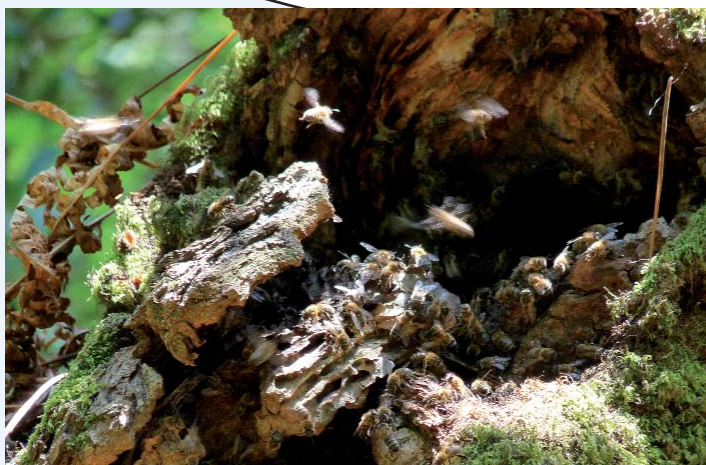


Photo : Pascal GRISSER

Essaim d'abeilles dans un Chêne pédonculé creux.



Photo : Pascal GRISSER

Cavités creusées par les Pics et occupées par des chauves-souris dans un Tremble. Le frottement des poils, l'urine et le guano noircissent les contours des trous.



Cerambyx scopolii, le Petit Capricorne : moins fréquent que *C. cerdo*, le Grand Capricorne, il n'est pas comme ce dernier exclusif du chêne. Sa larve se développe dans plusieurs essences feuillues et les adultes butinent les Ombellifères, Sureau, etc...

Photo : Pascal GRISSER

Terrier historique de Blaireaux au pied d'un chêne multitige.



Photo : Pascal GRISSER

FORÊT "MULTIFONCTION"

La forêt n'est pas qu'une plantation d'arbres. C'est un écosystème, avec toutes ses composantes, depuis l'humus et la faune du sol jusqu'aux Rapaces construisant leur nid dans les plus hautes fourches. Les arbres n'ont pas attendu que l'Homme cultive la forêt pour pousser. Mais cette usine naturelle, d'une productivité énorme et en quelque sorte gratuite, patrimoine écologique remarquable, a bien sûr été mise à profit par l'Homme, moyennant la patience d'une vie d'arbre...

Des cicatrices des carres laissées sur les pins par les gemmeurs aux pots de terre cuite abandonnés, des cabanes de résiniers aux pistes cyclables, des recépées de bouleaux ou de chênes verts aux charbonnières, les traces de l'activité économique ancienne ne manquent pas en forêt.

Ce patrimoine historique d'une économie "durable" qui n'a pas duré, la faute au pétrole, s'accompagne aussi d'une utilisation de "l'individu arbre" : grand chêne supportant une palombière, arbre creux abritant un essaim, arbre "ressource" conservé près des cabanes, etc., mais aussi arbres repères. Des "arbres bornes" ont ainsi été épargnés pour figer les limites de parcelles ou de communes... bien plus difficiles à déplacer que la borne du géomètre !

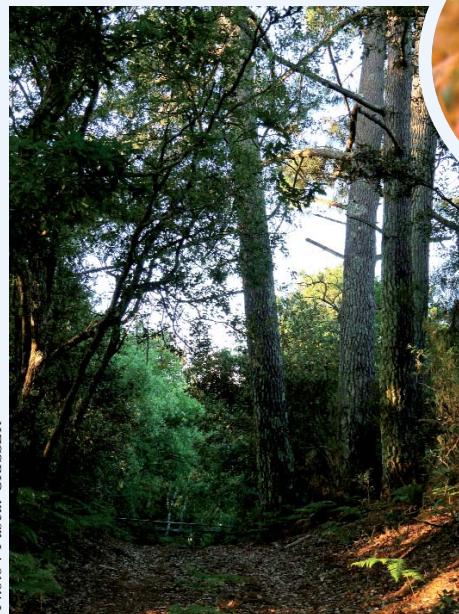


Photo : Pascal GRISSE



Photo : François SARGOS

Comme les Arbouses, les Néfles sont vite consommées par les Grives et les Merles en halte migratoire, après les premières gelées.

Bouquet de Pins, borne à la limite des communes de Carcans et Lacanau, le long du chemin historique du Mont.

La luxuriance végétale des barins.



Photo : François SARGOS

BIODIVERSITÉ...

En fait, si les parcelles du nord de la Réserve de Cousseau n'ont pas été épargnées par la ligniculture de pin, celles du sud montrent que l'exploitation traditionnelle de la forêt a su utiliser sa diversité, et ainsi la préserver.

L'attrait paysager de Cousseau, luxuriance végétale s'ouvrant sur la vastitude de l'étang, du marais et de la lande, montre aussi que la forêt est une communauté d'arbres, chacun ayant son identité, ses caractères, ses intérêts et son histoire.

Outre la forêt mixte, les dunes anciennes s'accompagnent aussi de dépressions humides, appelées localement "barrens" ou "barins", marais plus ou moins boisés entre les dunes. Les Saules roux (*Salix acuminata*) et les Bouleaux pubescents (*Betula alba*) dominent ces espaces.

Sur les pentes des dunes, la diversité des expositions et de l'humidité favorise aussi une diversité d'essences : Poirier sauvage (*Pyrus cordata*), Houx (*Ilex aquifolium*), Tremble (*Populus tremula*), ainsi que Cormier (*Sorbus domestica*) et Néflier (*Mespilus germanica*).

La gestion conservatoire de la forêt de la Réserve de Cousseau a bien entendu la mission de conserver et de favoriser la restauration de cette forêt dunaire d'origine naturelle et toute la faune et la flore qui l'accompagnent. ■

Quelques références de travaux concernant la forêt et les arbres de Cousseau

- Bortolussi (C.), 2005. - Restauration de la biodiversité forestière de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau : bilans et perspectives. - Mémoire de stage DESS Dunkerque. - 79 pages.
- Sargos (F.), (s.d.). - La forêt de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Fiche technique in : Anonyme, Restaurer la biodiversité des forêts. [fiches techniques]. Doc. WWF France.
- Sargos (F.), 2004. - Etang de Cousseau : restaurer la naturalité et la biodiversité de la forêt de la Réserve Naturelle. in Sud-Ouest Nature n° 126. - 4 pages
- Muller (D.) - Orientations de gestion forestière. Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau - Commune de Lacanau. - ATF, Audenge. Rapports d'étude 2002 (28 pages) et 2008 (5 pages).

Deux "grandes" méconnues

Philippe BARBEDIENNE,
Fédération SEPANSO

La Grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*), chauve-souris des superlatifs

Plus grande chauve-souris de nos contrées (envergure de 45 à 50 cm et avant-bras de 6,4 à 6,9 cm), elle aura longtemps été considérée comme la plus rare et reste encore la plus méconnue des chauves-souris européennes.

Mais son originalité ne se limite pas à cela puisque des récents travaux réalisés en 2007 par une équipe de biologistes intrigués de retrouver des plumes dans son guano ont permis de conclure ⁽¹⁾ qu'elle consomme régulièrement des petits passereaux capturés en plein vol, souvent à haute altitude (entre 500 et 2000 m) pendant les périodes de migration.

Ce type d'alimentation, complété par l'ingestion d'insectes au printemps et faisant place à un régime purement insectivore pendant l'été, devient quasi exclusif pendant la migration postnuptiale où la Grande Noctule profite largement de la manne des migrations nocturnes de passereaux. Ceci en fait une espèce hors du commun. Elle est en effet, en l'état actuel de nos connaissances, la seule

espèce de chauve-souris au monde à avoir cette capacité à chasser des oiseaux en vol et à les consommer sans avoir à se poser.

Chiroptère à habitat forestier, la Grande Noctule a besoin d'arbres creux pour ses gîtes. Elle est migratrice, au moins dans la partie septentrionale de son aire de répartition, et fait des déplacements quotidiens importants pour s'alimenter, puisque des suivis réalisés en Espagne ont démontré qu'elle serait capable de chasser jusqu'à 80 km de son gîte.

Mimizan, dans le département des Landes, est actuellement le premier gîte français avec regroupement de femelles (L. Tillon et B. Devaux, ONF, 2008).



Photo : Cyril SCHONBACHLER

Pour cette espèce, la forêt usagère de La-Teste-de-Buch, aux innombrables arbres centenaires présentant de nombreuses cavités, reste à une distance compatible avec la chasse sur le site de Mimizan (45 km environ). Placée sur un couloir migratoire important, cette forêt âgée pourrait constituer un habitat idéal pour la chauve-souris géante. Raison de plus pour la protéger durablement.

La Grande Mulette, une espèce hautement menacée

A part les initiés, personne n'imagine qu'un des animaux qui vit le plus vieux dans nos régions est un invertébré lamellibranche, la Grande Mulette (*Margaritifera auricularia*) dont la longévité peut dépasser 150 ans et qui vit à demi enfoui au fond de la vase de la partie aval de nos cours d'eau.

L'espèce, gravement menacée de disparition, ne subsisterait plus que par des individus très âgés se trouvant dans quelques cours d'eau en Espagne et en France avec, pour ce qui concerne l'Aquitaine, une station dans le bassin de la Dordogne et peut-être une population relictuelle dans la Garonne.

Comme tant d'autres espèces en voie de disparition ou disparues, elle a été vic-

time de l'homme, directement par les dragages du fond des fleuves, mais encore plus, de manière indirecte, par la surpêche et la disparition d'un poisson indispensable à l'accomplissement de son cycle reproductif, l'Esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*). En effet, les larves de Grande Mulette doivent pouvoir se fixer au début de leur développement sur les branchies des esturgeons

qu'elles accompagnent alors dans leurs déplacements. Elles se fixent ensuite dans la vase pour la seconde partie de leur existence.

Seul le sauvetage de l'esturgeon pourrait empêcher la disparition de l'espèce, à moins que les chercheurs n'arrivent à obtenir sa reproduction avec une autre espèce hôte, ce qui est loin d'être acquis. ■

⁽¹⁾ Popa-Lisseanu A.G., *Roosting Behaviour, Foraging Ecology & the Enigmatic Dietary Habits of the Aerial-Hawking Bat Nyctalus Lasiopterus*, 2007.

Yves DE ANGELI,
Correspondant ANPCEN Landes
(de_angeli.yves@aliceadsl.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet de l'ANPCEN
(Association Nationale de Protection
du Ciel et de l'Environnement Nocturne)
www.anpcen.fr

La pollution lumineuse

L'année 2010, année mondiale de la biodiversité, succède à l'année mondiale de l'astronomie. Quelle coïncidence !

Un point commun relie ces deux thématiques : la "pollution lumineuse", avec ses effets sur les écosystèmes et sur la qualité du ciel des astronomes.

A l'heure de la prise de conscience écologique, il est important de souligner les initiatives et les engagements locaux pris qui visent à réduire l'impact des activités humaines sur la nature.

C'est exactement le but de l'opération nationale "Villes et villages étoilés", organisée par l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) sous le haut patronage de l'ONU et de l'UNESCO avec le soutien de l'Association des Maires de France, du Comité de l'Année Mondiale de l'Astronomie, du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de France Nature Environnement, qui vise à qualifier les communes en fonction des conséquences de leur éclairage public sur l'environnement.

QU'EST-CE QUE LA POLLUTION LUMINEUSE ?

La loi française l'a définie (Grenelle 1) : "Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitations." En d'autres termes, c'est l'influence négative de la lumière sur les écosystèmes, dont l'homme fait bien sûr partie...

Cette pollution, au contraire de celles de l'eau ou de l'air, est insidieuse et difficilement quantifiable. Les premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme sont les astronomes qui ont vu apparaître des halos lumineux à l'horizon réduisant leurs observations.

De nombreuses études ont été initiées afin de quantifier les altérations des écosystèmes soumis à un éclairage nocturne. Elles tendent à mettre en évidence que la lumière agit négativement sur leurs équilibres. Chaque impact sur une espèce est susceptible d'entraîner, par des effets en cascade, des incidences différées sur d'autres espèces.

Les impacts directs

Pour un grand nombre d'espèces, la nuit est le moment d'intense activité (alimentation, croissance, reproduction, migration)... La mise en lumière provoque un dérèglement du cycle jour/nuit indispensable à leur survie. Les espèces perturbées délaissent leurs habitats devenus invivables et se déplacent ailleurs où les conditions de vie sont plus propices à leur développement. Bien évidemment, le malheur des uns faisant le bonheur des autres, une autre espèce s'approprie rapidement l'espace laissé vacant. Certains oiseaux diurnes urbains ont leur rythme de vie déréglé. Nous pouvons en entendre certains chanter la nuit !

Les pigeons et les étourneaux se sont très bien adaptés à un environnement urbain baigné dans la lumière de candélabres. Leur activité reproductrice a lieu tout au long de la saison, augmentant le nombre de couvées, créant rapidement une surpopulation dans leur niche écologique, faisant fuir les autres espèces.

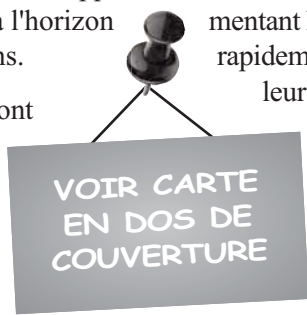
La chaleur des luminaires permet à certaines espèces traditionnellement migratrices de rester sur place créant un besoin plus important en nourriture dans des périodes où elle est déjà rare pour les espèces sédentaires.

Dans le cas de l'éclairage d'une voirie, l'alignement des lampadaires crée de vraies barrières infranchissables qui concourent au morcellement des habitats et limitent les brassages de populations, pouvant générer une consanguinité dangereuse.

Ces lampadaires sont autant de phares qui attirent et désorientent bon nombre d'espèces lors de leur vie normale ou lors de migrations. Les insectes, fascinés par cette lumière dont l'attraction peut s'exercer sur des centaines de mètres, servent de proies faciles pour leurs prédateurs naturels qui n'ont plus besoin de chasser, il leur suffit d'attendre !

Nous voyons ainsi une évolution de la faune dans nos cités éclairées et aux abords de celles-ci.

Dans le cas de la flore, les études



VOIR CARTE
EN DOS DE
COUVERTURE

manquent pour quantifier l'action de l'éclairage mais nous pouvons voir, dans nos cités, des arbres qui gardent une partie de leurs feuilles en plein hiver lorsqu'ils sont baignés dans la lumière artificielle. De même, nous voyons des doubles cycles de floraison pour certaines plantes. Il semble fort probable que l'éclairage artificiel déséquilibre les cycles de photosynthèse et de respiration nécessaires à la croissance, la floraison, la germination des graines et le repos hivernal.

N'oublions pas non plus la disparition de la voûte étoilée avec ses conséquences pour les astronomes.

Les impacts indirects

Ils sont difficilement quantifiables car nous ne possédons pas le recul nécessaire à une analyse en profondeur. Nous nous appuyons sur les conclusions d'études effectuées dans d'autres pays, plus prompts à prendre en considération le phénomène de pollution lumineuse.

Les écosystèmes évoluant, certaines espèces plus en mesure de s'adapter vont devenir prédominantes dans une niche écologique jusqu'à évincer les espèces traditionnelles qui vont soit disparaître, soit se déplacer vers un autre environnement. Par effet domino, c'est l'ensemble des populations qui est touché.

La destruction massive d'insectes par prédation ou par contact avec les sources lumineuses réduit leur fonction de pollinisation qui stérilisera directement la flore.

L'Homme aussi est touché. La lumière nocturne empêche le déroulement normal du cycle circadien de génération de mélatonine, élément essentiel au fonctionnement du corps humain qui régule le cycle activité/repos et qui prévient bon nombre de maladies. Un peu de lumière suffit à bloquer la création de cette hormone. Les éclairages publics n'éclairent malheureusement pas que la voirie. Certaines habitations sont baignées dans son halo.

Il existe certainement d'autres effets à plus long terme mais le lien de causalité n'est pas encore clairement défini.

Nous voyons bien l'ensemble des conséquences que provoque la pollution lumineuse. Nous ne sommes pas en mesure de dire s'il est possible de revenir en arrière et de reconstruire les écosystèmes. Le principe de précaution veut qu'on cherche à réduire les nuisances plutôt que d'attendre que les espèces s'y adaptent. Essayons au moins de sauver ce qui peut encore l'être.

Le département des Landes est encore relativement préservé mais nous constatons, depuis bientôt dix ans, le développement de l'éclairage dans les petites communes rurales. En regardant la carte des niveaux de pollution lumineuse, nous remarquons l'apparition de points de lumière au cœur de la campagne landaise qui était une zone bien préservée. Evidemment, chacun a droit à la lumière mais il est encore possible de limiter ses effets néfastes. A proximité d'une grande ville, il est déjà bien souvent trop tard.

Nous commençons à voir, heureusement, disparaître de nos rues ces boules blanches lumineuses qui ont été mises en place en un temps où l'esthétique primait sur l'efficacité. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour se rendre compte que, sur ce type de lampadaire, la moitié de la lumière est dirigée vers le ciel et est donc gaspillée. Leur couleur blanche bleutée, due à des lampes à la vapeur de mercure, est très attractive pour les insectes, très sensibles à leur lumière ultraviolette.

Maintenant, avec les lampes orange au sodium, nous ne voyons plus ces nuées d'insectes... Voici un exemple parmi d'autres qu'un léger changement du type d'éclairage peut avoir des répercussions très importantes sur les écosystèmes !

Il en existe bien d'autres très faciles à mettre en place sans être très onéreux comme, par exemple, la réduction du temps d'allumage.

L'OPÉRATION "VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS"



Les municipalités ont été invitées, dès le premier trimestre 2009, à répondre à un questionnaire concernant leur équipement en éclairage public et sur l'utilisation qui en est faite.

Dans les Landes, une seule commune a répondu. Il s'agit de celle de Classun dont les municipalités successives ont eu, depuis longtemps, une démarche de réduction de la pollution lumineuse et d'économie d'énergie.

L'intérêt principal de cette opération est surtout pour les municipalités d'ouvrir leur dossier "éclairage public" et de se poser des questions quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie consommée.

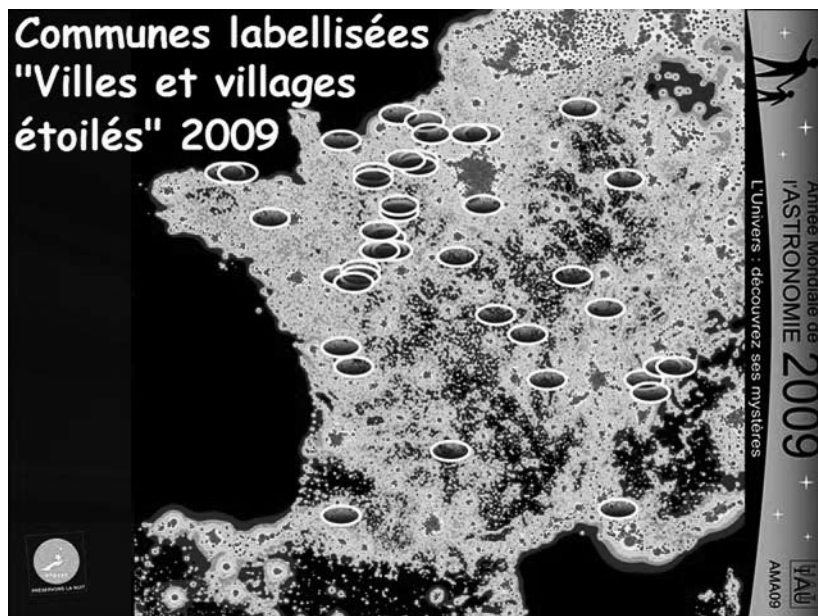
C'est une réflexion de fond à lancer. Quand et comment éclairer la voirie et les bâtiments communaux en fournissant le confort de vie demandé tout en économisant le mieux possible l'énergie ?

Ce sont souvent des mentalités à changer, des approches éco-citoyennes à acquérir, mais au final tout le monde peut être gagnant en préservant son environnement proche et aussi, il faut bien le dire, en réduisant les coûts supportés par les communes, c'est-à-dire par les habitants eux-mêmes.

Cette démarche, quelques communes landaises commencent à l'entreprendre. L'exemple de Classun n'est qu'un début. Sa municipalité a osé subir l'examen en profondeur de sa gestion d'éclairage public et cet audit a montré que les conséquences néfastes sur l'écologie semblent limitées. Toutefois, il reste encore quelques ajustements et certains changements à réaliser.

Au niveau national, seules 42 communes ont été labélisées. Classun, au vu de son audit, reçoit 2 étoiles (sur un maximum de 5). **A noter, Classun est la seule commune labélisée du grand Sud-Ouest.**

Dimanche 10 janvier 2010, à l'occasion des vœux de la municipalité à la population en la salle des fêtes de Classun (40), j'ai eu le plaisir de remettre le seul diplôme en Aquitaine de labélisation "Villes et villages étoilés" à Monsieur Jean-Michel Lalanne, maire de la commune, en présence de Monsieur Robert Cabé, Président de la communauté des communes d'Aire-sur-l'Adour et premier Vice-président du Conseil Général des Landes.



Ce label, qui qualifie la bonne conduite écologique de la commune, est le fruit du travail de l'équipe municipale actuelle, mais aussi de l'ancienne municipalité dirigée par Monsieur **M a r c e l** Larrieu.

fonctionne ailleurs peut, peut-être, être transposé ici.

Le concours est reconduit pour l'année 2010: www.villes-et-villages-etoiles.fr. ■

LES AUTOROUTES FRANCILIENNES PRIVEES D'ECLAIRAGE

- Mai 2010 -

D'ici à la fin de 2010, 130 km de voies autoroutières, sur les 243 km que compte la région parisienne, seront privés d'éclairage la nuit.

Cette mesure, avant tout budgétaire, devrait permettre de réduire les dépenses en électricité, estimées à 3 millions d'euros, de 25 % au moins. Elle diminuera d'autant les émissions de CO₂ (estimées à 100.000 tonnes). Outre l'aspect écologique et budgétaire, on espère également réduire ainsi le nombre d'accidents. Des statistiques anglaises et belges ont montré que les ronds-points éclairés sont aussi accidentogènes que les autres.

Étonnamment, ce sont les voleurs de cuivre qui sont à l'origine de cette mesure. En dérobant la quasi-totalité des câbles électriques de l'A15 en 2007, ils ont plongé dans le noir l'autoroute qui traverse le Val-d'Oise. L'éclairage n'ayant pas été remis en service pour des raisons budgétaires, on constatait, deux ans plus tard, une baisse du nombre d'accidents sur l'A15 de 30 % entre 2006 et 2007 et du nombre de morts de 60 %.

Et oui, quand l'éclairage baisse, on roule moins vite.

CG

Quelques pistes de solutions

Les bonnes questions à se poser

◆ Pourquoi éclairer ?

Est-il réellement utile de mettre en lumière cette zone ou cette voirie et ne peut-on pas utiliser de la signalisation passive ?

◆ Comment éclairer ?

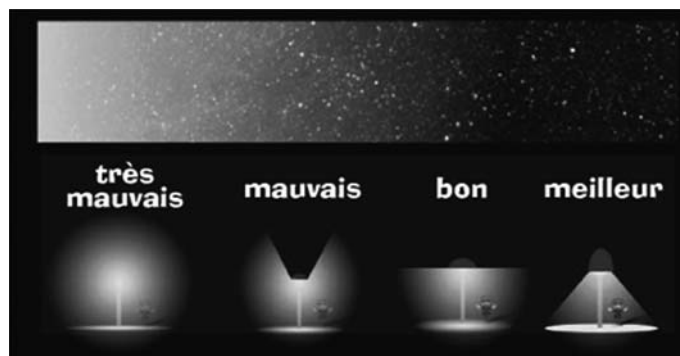
Quel est l'équipement le plus adapté à la fonction désirée (étude des diagrammes d'éclairement) ?

Quel type de lampes ?

Quelle puissance ?

Quelle durée ?

La mise en lumière ne consiste pas à aligner des lampadaires identiques mais doit résulter d'une étude approfondie des besoins en éclairage (en nombre et en durée) et des impacts potentiels sur la faune, la flore et aussi sur les riverains (lumière intrusive dans les habitations).



Marais de Bruges

Petite bête d'un autre âge

Fin mars 2010, un individu de *Lepidurus apus* (Linné) a été découvert dans un bras mort de la Réserve Naturelle des marais de Bruges. Ce bras mort, déconnecté du réseau hydrographique depuis plusieurs siècles, s'assèche en période estivale ; sa mise en eau n'est liée qu'aux épisodes pluvieux hivernaux.



Photo : Sébastien LABATUT

Cette espèce fait partie des Crustacés Branchiopodes, groupe encore mal connu. Cet invertébré figure parmi les plus singuliers du monde animal, autant par sa morphologie que par son mode de vie très particulier. Ce petit animal a très peu évolué depuis plusieurs centaines de millions d'années, il a pu voir apparaître puis disparaître les Dinosaures.

Rappelant certains fossiles, son corps d'aspect primitif est aplati et recouvert d'un bouclier dorsal protégeant la tête, le thorax et une partie de l'abdomen, il dispose de 35 à 38 paires de pattes foliacées dont les deux premières sont locomotrices.

Ce taxon, généralement présent de janvier à juin, a une espérance de vie de 4 à 6 mois.

Lepidurus apus, espèce des milieux aquatiques temporaires, a développé des adaptations remarquables pour faire face à l'exondation totale de son biotope. Plus particulièrement, ses œufs - dits de "résistance" - peuvent supporter plusieurs années de sèche-

resse. En dormance dans des sédiments, lors de conditions favorables, ils permettront le développement rapide de larves dès le retour en eau. Le déplacement des œufs par le vent ou par le transport accidentel de vase ou de boue peut lui permettre de coloniser de nouveaux habitats.

Comme la plupart des espèces inféodées aux zones humides, ce crustacé vieux de plus de 200 millions d'années est actuellement menacé par les activités humaines (comblement, creusement, pollution des eaux...). ■

COUSSEAU

L'APPROCHE SENSIBLE EN ANIMATION

Dessiner une écorce, un détail d'une branche qui tombe dans une surface d'eau ou la densité d'une forêt permet un rapport direct avec la nature. L'approche sensible à Cousseau a été initiée par la garde-animatrice Laurene Claudel : on raconte avec les mots son ressenti pour cet arbre qui pousse de travers, on collecte ça et là quelques éléments naturels au sol, afin de créer un petit tableau- souvenir...

En lien avec ce parti pris, les arbres de la Réserve Naturelle (lire à ce sujet le "zoom" de ce numéro) ont été le sujet principal d'une sortie thématique organisée le 24 avril 2010. Par la pratique du croquis, les visiteurs, avec leurs yeux et leurs mains, ont posé leur regard sur la forêt de feuillus des dunes anciennes. Ainsi, par les traits et les formes, le paysage se découvre avec la sensibilité de chacun(e). Guidés par l'animatrice, les "croqueurs" analysent les dessins et concluent sur l'historique de la forêt et sur les enjeux de sa préservation sur la Réserve Naturelle.

Cette approche artistique, favorisant l'observation, enrichit notre lien avec la nature. En espérant qu'elle devienne, un jour, notre culture.

Majlen SANCHEZ,
Animatrice de la RNN
de l'étang de Cousseau



Croquis : Majlen SANCHEZ

Croquis de l'étang de Cousseau

MAZIÈRE

LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ PRIMÉE

Nous nous sommes fait l'écho, dans ces colonnes, de l'opération de sauvetage d'un noyau de population de Cistude d'Europe (espèce protégée à l'échelon européen) au sein de la Réserve Naturelle. Une opération qui visait tout à la fois l'espèce comme (surtout) sa distribution dès lors que ledit noyau n'était rien de moins que le dernier de la basse plaine inondable de la Garonne.

Nous venons d'apprendre que cette opération vient d'être retenue dans le cadre de l'appel à projets lancé par Réserves Naturelles de France, le Ministère en charge de l'écologie et la Fondation EDF "Diversi Terre" avec à la clé une aide de 11.400 euros facilitant la réalisation d'un film, d'un CD-Rom interactif et d'une plaquette voués à l'opération.

Au-delà de cette aide, il convient de retenir la valorisation de cette initiative, sa réelle dimension de "sauvegarde de la biodiversité" comme la pertinence des options de gestion mises en œuvre dans le cadre des second et troisième plans de gestion. Une opération qui, autour des partenaires institutionnels de la Réserve Naturelle (DREAL, Conseil Général du Lot-et-Garonne, Conseil Régional d'Aquitaine), aura su motiver la participation d'autres partenaires du monde économique à l'image du laboratoire pharmaceutique BMS site UPSA d'Agen apportant, dans le cadre de sa fondation, 20.000 euros pour l'achat du matériel de radiopistage.

Alain DAL MOLIN,
Responsable de la gestion de la RNN de l'étang de la Mazière



Banc d'Arguin

Talitrus saltator

Elle fait partie de ces "mal aimés", de ces animaux que l'on nomme dédaigneusement "bestiole". Ces petits animaux qui se posent parfois sur nous et que d'un geste brusque on écrase ou on envoie valser le plus loin possible d'un geste rageur de la main aussi précis et foudroyant que le légendaire revers de Bjorn Borg.



Photo RNN Arguin

Laisse de mer de Zostère naine

Elle, c'est la puce de mer. Le démon translucide des plages, fourbe, indiscret, qui semble pulluler et qui saute partout y compris sur nos corps huilés étendus sur le sable.

Que les gens soient rassurés, la puce de mer n'a jamais mordu quelqu'un, ni essayé de voler le goûter d'un enfant. Bien au contraire, cet animal remplit des bienfaits écologiques.

Ce crustacé de un centimètre se nourrit essentiellement de débris végétaux que la mer dépose en haut des plages. Fouisseur, il participe à l'aération des couches superficielles du sable. Maillon essentiel du réseau trophique, il est consommé par certaines espèces d'oiseaux comme le Gravelot à collier interrompu qui est un des rares oiseaux à se reproduire sur nos plages du Sud-Ouest et pour lequel la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin est d'importance nationale pour la conservation.

L'hiver, telle une marmotte, la puce de mer hiberne. L'été, par forte chaleur, elle fuit les rayons desséchants du soleil et se réfugie dans l'humidité protectrice de la laisse de haute mer.

Espèce bio-indicatrice, sa présence témoigne d'une plage encore "vivante" à contrario des plages "anesthésiées" par un nettoyage mécanique régulier et non sélectif des déchets. ■

Sternes caugeks

Le comptage de ce printemps 2010 a permis de dénombrer une colonie de 2788 couples de Sternes, pour un total de 3463 oeufs.

Alors que la majorité des nids contiennent un ou deux oeufs, plus rarement trois, nous avons eu la surprise cette année de découvrir plusieurs nids comportant 4 oeufs !

Escapades estivales

Cet été, suivez le guide...



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS 2010

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 31 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 16 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections locales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Béarn
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

Réserve Naturelle des marais de Bruges

Vendredi 23 juillet **Sortie nocturne**

✓ RN Bruges

Gratuit / Prévoir le pique-nique Inscription RN Bruges : 05.56.57.09.89

Dimanche 25 juillet **Visite guidée**

Découverte de la faune et de la flore de la Réserve naturelle, des actions entreprises...

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H)

Gratuit

Inscription RN Bruges : 05.56.57.09.89

Dimanche 15 août **Visite guidée**

Découverte de la faune et de la flore de la Réserve naturelle, des actions entreprises...

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H)

Gratuit

Inscription RN Bruges : 05.56.57.09.89

Réserve Naturelle du Banc d'Arguin

Du 17 juin au 15 septembre, tous les jours, un accueil est réalisé par le personnel de la Réserve Naturelle et des guides bénévoles. Exposition gratuite.

Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau

Visites pédestres (de 9 H 30 à 12 H 30) **Gratuit**

Découverte généraliste de la Réserve Naturelle : reconnaissance des espèces animales et végétales, lecture de paysage, explication des travaux de gestion visant à préserver les habitats et les espèces. Vos questions guideront la visite !

Juillet : jeu1, dim4, lun5, mer7, jeu8, lun12, mer14, jeu15, dim18, lun19, mer21, jeu22, dim25, lun26, mer28, jeu29

Août : dim1, lun2, mer4, jeu5, lun9, mer11, jeu12, dim15, lun16, mer18, dim22, lun23, mer25, jeu26, dim29, lun30

Visites à vélo (de 10 H à 16 H) **4 € / Gratuit - 12 ans**

Partant à vélo de la Maison du Pont du Canal à Lacanau, nous vous accompagnons jusqu'à l'entrée de la Réserve Naturelle, puis nous poursuivons la balade commentée sur le sentier pédestre. Escales naturalistes, petits ateliers poétiques et pique-nique convivial en bord d'étang sont au programme de la journée.

Juillet et août : tous les mardis.

✓ Inscriptions : Office de tourisme de Lacanau Océan - 05.56.03.21.01
(sauf dates en italique : Office de tourisme de Carcans-Maubuisson - 05.56.03.34.94)



Conventionné par le Conseil Général de la Gironde

Le site Internet de la SEPANSO Béarn a été remanié. N'hésitez pas à le consulter !

www.sepansobearn.org

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO BÉARN
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobearn.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

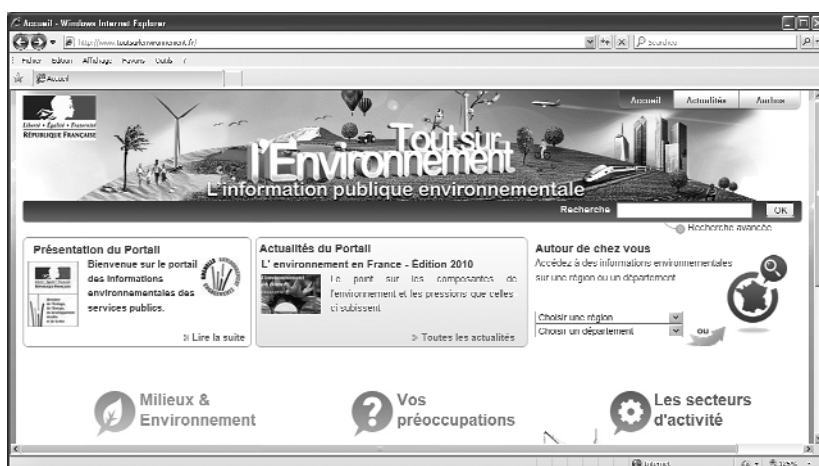
LA COLONNE DES INTERNAUTES

Tout sur l'environnement

L'information publique environnementale

Mis en service en 2010, cocorico aux couleurs bleu-blanc-rouge discrètes du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) avec ses partenaires préférés (ADEME, BRGM, INERIS, AFS-SET et Laboratoire national de métrologie et d'essais...), il s'agit d'un portail d'informations environnementales des services publics, réalisé suite au Grenelle de l'environnement, avec un contenu se voulant exhaustif et orientant vers les informations, documents et données sur l'environnement disponibles gratuitement (j'en ai aussi trouvé des payantes) :

www.toutsurlenvironnement.fr



Des objectifs mirobolants : ce portail informe sur l'état de l'environnement, les **pressions** qu'il subit, les **actions** qui visent à le protéger ou encore son **impact** sur la santé et la **réglementation** en vigueur. Il s'adresse à tous les publics : citoyens, acteurs du débat public, entreprises, enseignants, chercheurs, médias...

Voyons ce que donne ce portail. Vous pouvez naviguer selon votre humeur entre Présentation du portail, Actualités du portail, Autour de chez vous, ou encore Milieux & environnement, Vos préoccupations et Les secteurs d'activité.

Justement, inquiète, je me demande quelle est la qualité de l'eau de mon robinet ? Sous Ma consommation et Vos questions, un clic sur "Quelle est la qualité de l'eau au robinet ?" me fournit 40 résultats ! En utilisant Filtrer les résultats par zone territoriale (Aquitaine bien sûr), il n'en reste qu'un seul :

www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html

Une carte de France m'amène à St-Médard-en-Jalles (33) et la base de données du Ministère de la Santé me fournit le "résultat des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine", dont le dernier date du 27 avril 2010. Ouf, elle était "bonne" ! Un bulletin du 19 avril 2010 indique une teneur en aluminium de 6 µg/l(*) mais la référence de qualité est de 200 µg/l (aluminium et Alzheimer ? faut-il s'inquiéter, ce n'est pas indiqué...).

Pour simplifier et éviter tous ces tours et détours, il est préférable d'utiliser la commande Recherche avancée ! Tout sur l'environnement est à consommer sans modération afin d'arriver à trouver la référence pertinente parmi une multitude d'informations.

Françoise Couloudou

(*) Il semblerait qu'en France ce taux soit très variable selon les régions et dépasse régulièrement les 0,2 mg/l !

AIDEZ-NOUS à faire la promotion de SUD-OUEST nature

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...
la revue
des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine**

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**



**SUD-OUEST
nature**
Revue Trimestrielle de la SEPANSO N° 148

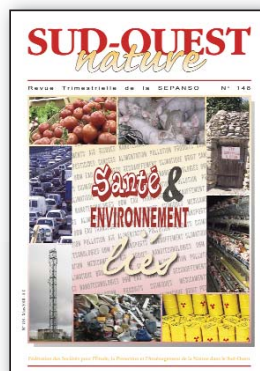
**AGRICULTURE
DU PRODUCTIVISME À L'AGRO-ÉCOLOGIE**



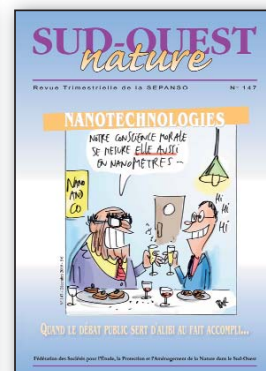
SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org

DERNIERS NUMÉROS PARUS



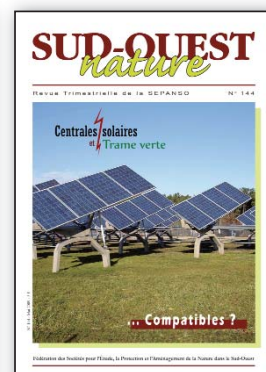
N° 148 - Santé



N° 147 - Nanotechnologies



N° 145-146 - 40 ans



N° 144 - Photovoltaïque



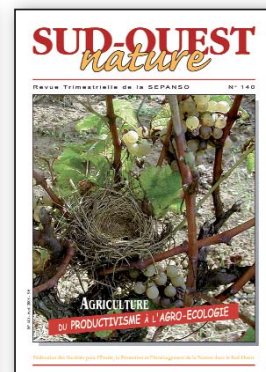
N° 143 - Eau



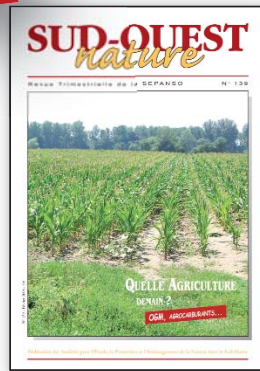
N° 142 - Bassin Arcachon



N° 141 - Capture CO2



N° 140 - Agriculture



N° 139 - OGM...



N° 138 - Énergie

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction :
P. Barbedienne - S. Bru - F. Couloudou - C. Gouanelle
Mise en page : K. Eysner



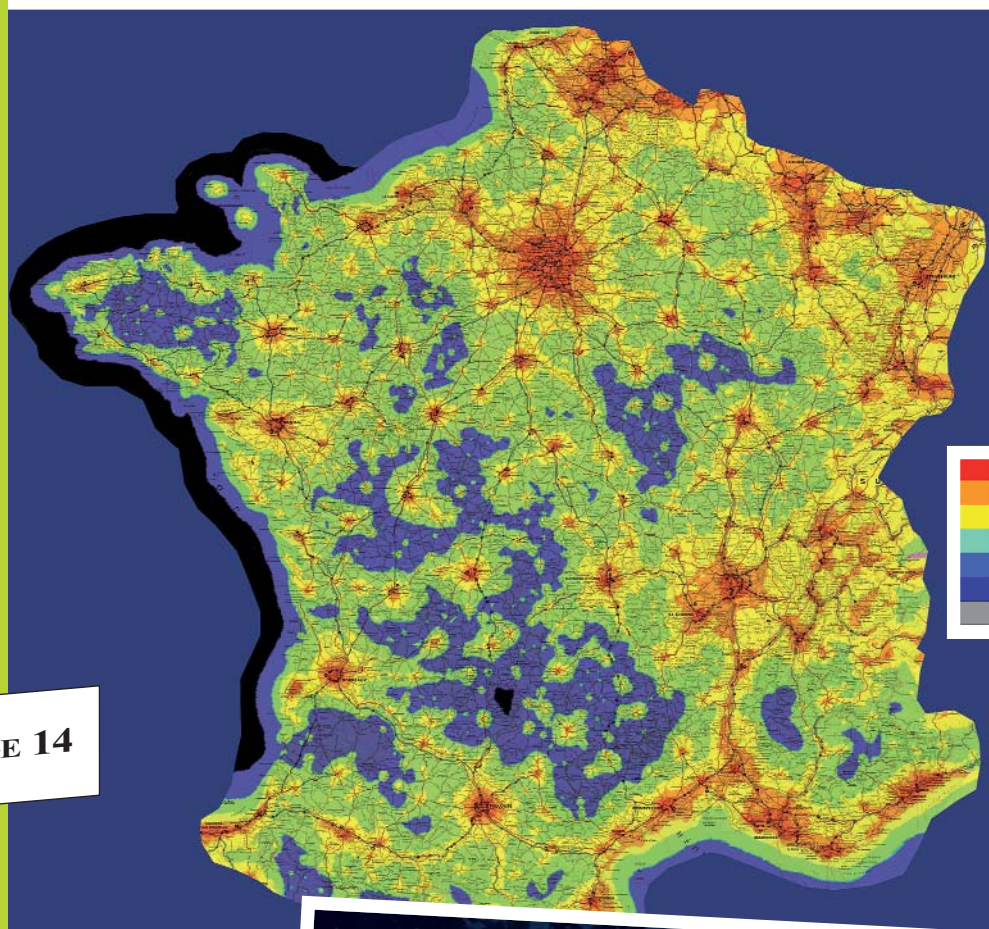
Dépôt légal : 3ème trimestre 2010
N° CPPAP : 0409 G 85231
Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



Pollution lumineuse

Quels sont ses effets sur les écosystèmes et sur la qualité du ciel des astronomes ?

LIRE PAGE 14



7 mauvais	Centre ville
6 médiocre	Banlieue
5 passable	Pré urbain
4 moyen	Rural / urbain
3 correct	Campagne
2 bien	Isolé
1 référence	Très isolé

Le 30 octobre 2010

Fêtez la nuit noire !

Balades nocturnes, observation des étoiles, sorties nature, extinction de l'éclairage dans les villes... découvrez les activités en Aquitaine !

LE JOUR DE LA NUIT
www.jourdelanuit.fr

DEUXIÈME ÉDITION
LE 30 OCTOBRE 2010
FÊTEZ LA NUIT NOIRE !

Balades nocturnes, observation des étoiles, sorties nature, extinction de l'éclairage dans les villes... découvrez les activités de votre région !

Pour plus d'informations : coord@jourdelanuit.fr ou tél. 01 44 92 00 11

2010